

**Pour être valable, cette procuration devra être en possession de Financière de Tubize  
au plus tard le jeudi 16 avril 2015.  
Elle doit lui être communiquée par voie électronique à l'adresse e-mail  
marc.van.steenvoort@gmail.com**

## **ASSEMBLEE GENERALE DU 22 AVRIL 2015**

### **PROCURATION**

La/le soussigné(e)

Nom: .....

Prénom: .....

Adresse: .....

ou

Dénomination de la société:.....

Forme juridique:.....

Numéro d'entreprise: .....

Adresse siège social: .....

ici représentée par:

Nom: .....

Prénom: .....

Fonction : .....

propriétaire ou usufruitier de ..... [nombre] actions de Financière de Tubize à la Date  
d'Enregistrement, soit le 8 avril 2015,

désigne pour mandataire

Nom: .....

Prénom: .....

Adresse: .....

aux fins de le/la représenter à l'assemblée générale de Financière de Tubize qui se tiendra le  
mercredi 22 avril 2015 à 11h au siège social, et d'y voter en son nom sur tous les points figurant  
à l'ordre du jour mentionné ci-après, conformément aux instructions de vote et avec les  
pouvoirs mentionnés ci-après.

## Ordre du jour

1. Rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice social clôturé le 31 décembre 2014
2. Rapport de rémunération sur l'exercice social clôturé le 31 décembre 2014  
*Proposition de décision: approuver le rapport de rémunération sur l'exercice social clôturé le 31 décembre 2014*
3. Rapport du commissaire sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014
4. Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014, y compris la distribution d'un dividende brut de € 0,48 par action  
*Proposition de décision: approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014, y compris la distribution d'un dividende brut de € 0,48 par action*
5. Rapport du commissaire sur les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2014
6. Comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2014
7. Décharge aux administrateurs pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2014  
*Proposition de décision: donner décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2014*
8. Décharge au commissaire pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2014  
*Proposition de décision: donner décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2014*
9. Renouvellement de mandats d'administrateurs  
*Proposition de décision: renouveler le mandat d'administrateur de Madame Evelyn du Monceau et de Messieurs Cyril Janssen et Charles-Antoine Janssen pour une période de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2019*
10. Renouvellement du mandat de commissaire  
*Proposition de décision: sur proposition du conseil d'administration, exerçant les pouvoirs d'un comité d'audit, renouveler le mandat de commissaire de Mazars Réviseurs d'Entreprises SCRL (N° d'entreprise 0428.837.899), dont le siège social est situé Avenue Marcel Thiry 77 boîte 4 à 1200 Woluwe-Saint-Lambert, représentée par Monsieur Xavier Doyen, réviseur d'entreprises, pour une période de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2018, et fixer la rémunération annuelle pour l'exercice de ce mandat à un montant de € 7.200 (hors TVA), ce montant pouvant être revu annuellement, à partir de l'exercice social 2016, afin de tenir compte de l'évolution de l'index des prix à la consommation*
11. Clauses de changement de contrôle  
*Conformément à l'article 556 du Code des sociétés, l'assemblée générale est seule compétente pour approuver des clauses de changement de contrôle conférant à des tiers des droits affectant le patrimoine de la Société ou donnant naissance à une dette ou à un engagement à sa charge, lorsque l'exercice de ces droits dépend du lancement d'une offre publique d'acquisition sur les actions de la Société ou d'un changement de contrôle exercé sur elle. Pour cette raison, les clauses de changement de contrôle ci-après sont soumises à l'approbation de l'assemblée générale.*
  - Ouverture de crédit de € 185 millions  
*Proposition de décision: conformément à l'article 556 du Code des sociétés, approuver le droit conféré à KBC Bank SA de dénoncer ou de suspendre, en tout ou en partie, l'ouverture de crédit de € 185 millions, décrite dans le contrat de crédit du 6 novembre 2014, et toutes ses formes d'utilisation, tant pour la partie utilisée que pour la partie non utilisée, sans mise en demeure ni recours judiciaire préalable, et ce avec effet immédiat à la date d'expédition de la lettre de notification de la dénonciation ou la suspension, s'il y a modification substantielle de la structure de l'actionnariat de la Société, susceptible d'avoir une influence sur la composition des organes de direction ou sur l'appréciation globale du risque par la banque*
  - Ouverture de crédit de € 75 millions  
*Proposition de décision: conformément à l'article 556 du Code des sociétés, approuver le droit conféré à BNP Paribas Fortis SA de suspendre ou de dénoncer, avec effet immédiat et sans mise en demeure, en tout ou en partie, l'ouverture de crédit de € 75 millions, décrite dans le contrat de crédit du 6 novembre 2014, ou une de ses formes d'utilisation, tant pour la partie utilisée que pour la partie non utilisée, en cas de modification substantielle de l'actionnariat, susceptible d'avoir une influence sur la composition des organes de gestion (ainsi que sur les personnes chargées de l'administration et de la gestion journalière) ou sur l'appréciation globale du risque de la banque.*

## Instructions de vote

Proposition de décision	Pour	Contre	Absten-tion
Rapport de rémunération sur l'exercice social clôturé le 31 décembre 2014 <i>Proposition de décision: approuver le rapport de rémunération sur l'exercice social clôturé le 31 décembre 2014</i>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014, y compris la distribution d'un dividende brut de € 0,48 par action <i>Proposition de décision: approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014, y compris la distribution d'un dividende brut de € 0,48 par action</i>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Décharge aux administrateurs pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2014 <i>Proposition de décision: donner décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2014</i>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Décharge au commissaire pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2014 <i>Proposition de décision: donner décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2014</i>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Renouvellement de mandats d'administrateurs <i>Proposition de décision: renouveler le mandat d'administrateur de Madame Evelyn du Monceau et de Messieurs Cyril Janssen et Charles-Antoine Janssen pour une période de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2019</i>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Renouvellement du mandat de commissaire <i>Proposition de décision: sur proposition du conseil d'administration, exerçant les pouvoirs d'un comité d'audit, renouveler le mandat de commissaire de Mazars Réviseurs d'Entreprises SCRL (N° d'entreprise 0428.837.899), dont le siège social est situé Avenue Marcel Thiry 77 boîte 4 à 1200 Woluwe-Saint-Lambert, représentée par Monsieur Xavier Doyen, réviseur d'entreprises, pour une période de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2018, et fixer la rémunération annuelle pour l'exercice de ce mandat à un montant de € 7.200 (hors TVA), ce montant pouvant être revu annuellement, à partir de l'exercice social 2016, afin de tenir compte de l'évolution de l'index des prix à la consommation</i>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Clauses de changement de contrôle <i>Proposition de décision: conformément à l'article 556 du Code des sociétés, approuver le droit conféré à KBC Bank SA de dénoncer ou de suspendre, en tout ou en partie, l'ouverture de crédit de € 185 millions, décrite dans le contrat de crédit du 6 novembre 2014, et toutes ses formes d'utilisation, tant pour la partie utilisée que pour la partie non utilisée, sans mise en demeure ni recours judiciaire préalable, et ce avec effet immédiat à la date d'expédition de la lettre de notification de la dénonciation ou la suspension, s'il y a modification substantielle de la structure de l'actionnariat de la Société, susceptible d'avoir une influence sur la composition des organes de direction ou sur l'appréciation globale du risque par la banque</i>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<i>Proposition de décision: conformément à l'article 556 du Code des sociétés, approuver le droit conféré à BNP Paribas Fortis SA de suspendre ou de dénoncer, avec effet immédiat et sans mise en demeure, en tout ou en partie, l'ouverture de crédit de € 75 millions, décrite dans le contrat de crédit du 6 novembre 2014, ou une de ses formes d'utilisation, tant pour la partie utilisée que pour la partie non utilisée, en cas de modification substantielle de l'actionnariat, susceptible d'avoir une influence sur la composition des organes de gestion (ainsi que sur les personnes chargées de l'administration et de la gestion journalière) ou sur l'appréciation globale du risque de la banque.</i>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

[Pour chaque proposition de décision, indiquer une instruction de vote en cochant une case].

A défaut d'instruction de vote concernant l'une des propositions de décision, le mandataire votera en fonction de l'intérêt du mandant.

Toutefois, si le mandataire est une des personnes visées par l'article 547 bis, §4, alinéa 2 du Code des sociétés, le mandataire n'est autorisé à exercer le droit de vote qu'à la condition qu'il dispose d'instructions de vote spécifiques pour chaque proposition de décision inscrite à l'ordre du jour.

Si des propositions de décisions nouvelles sont ajoutées à la demande d'actionnaires conformément à l'article 533 ter du Code des sociétés, le mandataire est autorisé, conformément à l'article 533 ter, §4, alinéa 2 du Code des sociétés, à s'écarter des instructions éventuelles données par le mandant si l'exécution de ces instructions risque de compromettre les intérêts de celui-ci. Si des sujets à traiter nouveaux sont inscrits à l'ordre du jour à la demande d'actionnaires conformément à l'article 533 ter du Code des sociétés:

- Le mandataire est autorisé à voter
- Le mandataire doit s'abstenir

[Faire un choix en cochant une des cases]

### **Pouvoirs**

Le mandataire peut passer et signer tous actes, pièces, procès-verbaux, liste de présence, substituer et généralement faire le nécessaire pour l'accomplissement du présent mandat, promettant d'avance ratification.

Financière de Tubize SA devra être en possession de la présente procuration, dûment **complétée et signée au plus tard le jeudi 16 avril 2015**. Elle doit lui être communiquée par voie électronique à l'adresse e-mail [marc.van.steenvoort@gmail.com](mailto:marc.van.steenvoort@gmail.com).

Fait à ..... [lieu] le ..... [date]

[Signature]